

## **RAPPORT N° 378 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 11 MARS 2023**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 4 au 11 mars 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins une (1) personne a été assassinée au cours cette période dans une explosion d'une grenade en province de Gitega.

Le rapport déplore aussi le cas de deux (2) personnes qui ont été grièvement blessées à coups de machette dans la province de Kayanza.

### **1. Atteinte au droit à la vie**

- Dans la nuit de mercredi 8 mars 2023 vers 20 h 30 min, une femme connue sous le nom de Jacqueline Ndarihoranye a été assassinée dans une explosion d'une grenade lancée par un individu non identifié sur la colline de Nyabututsi rural en commune et province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des sources locales, la victime préparait de la nourriture dans la cuisine lorsqu'un individu a fait exploser une grenade la tuant sur-le-champ.

Les mêmes sources ont révélé que Jacqueline Nddarihoranye était depuis longtemps soupçonnée de sorcellerie par des gens de son entourage et qu'elle avait échappé de justesse à une tentative de meurtre six mois avant cette attaque où des individus non identifiés l'avaient grièvement blessée à coups de machettes.

SOS-Torture Burundi demande une enquête judiciaire indépendante et crédible pour identifier l'auteur du crime et le punir conformément à la loi. Elle déplore la prolifération des armes à feu détenus illégalement par certains membres du parti au pouvoir, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).

### 2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans la nuit de dimanche 5 mars 2023 vers 22 heures, sur la colline de Sakinyinya de la commune de Muhanga, en province de Kayanza (nord du Burundi), Melchior Kamwenubusa (âgé de 70 ans) et son épouse Sabine Bukuru (âgée de 66 ans) ont été grièvement blessés à coups de machettes par leur fils Claude Nshimirimana (âgé de 32 ans) et membre de la Ligue des jeunes Imbonerakure affiliée au parti CNDD-FDD, en complicité avec un certain Norbert Ntunzwenimana.

Selon des sources locales, l'auteur principal a pris le large aussitôt après la commission du double crime tandis que son complice a été arrêté sur la colline de Gitwenzi de la zone de Mivo, en commune et province de Ngozi, dans sa tentative de fuite. Les mêmes sources ont précisé que les deux victimes ont été évacuées à l'hôpital de Gahombo dans la même province de Kayanza où elles ont été admises pour des soins intensifs.

SOS-Torture Burundi demande que tous les auteurs du crime soient arrêtés et punis conformément à la loi pénale.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.